

## Procès-verbal du Conseil Municipal n°37 du 26 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de NESPOULS dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la Mairie, sous la présidence de François PATIER, Maire.

**Présents :** Myrienne AUSSEL, Franck BARONI, Céline CAUSSE, Audrey DUMOND, Alain LACOTTE, Anthony LAFAILLE, Régis MARQUE, Sarah PEREZ, François PATIER, Bernard ROCHE, Monique SERRE.

**Absents :** Louise DEHON (procuration à Monique SERRE), Frédérique PUJOLE (procuration à François PATIER), Marie-Lore SANIS (procuration à Anthony LAFAILLE).

### **I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.**

Mme Céline CAUSSE est désignée secrétaire.

### **II. Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.**

### **III. Comptes rendus des réunions.**

### **IV. Tour de table des élus**

### **V. Délibérations :**

#### **· Délibération n°1 : échange de terrain suite à la modification d'emprise du chemin rural de Baudran.**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une partie du chemin rural de Baudran, nommé chemin de la Combe Blanche, s'est déplacé avec l'usage sur la parcelle de M Denis Champagnac, cadastrée D 1311. Monsieur Champagnac a demandé à la commune de procéder à un échange de terrain afin de régulariser la situation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De proposer et d'organiser un échange de terrain aux conditions de la loi afin de garantir la continuité du chemin rural sans réduction de largeur et permettant au minimum le passage d'un tracteur avec broyeur,
- Que le terrain cédé à la commune soit dépourvu de bail, de droits ou de servitude, permettant son intégration comme chemin rural,
- D'autoriser le maire à réaliser le dossier et la procédure, à signer tous les documents nécessaires.

#### **Délibération n°2 : demande de subvention au titre du FEDER pour l'aménagement d'une aire de loisirs et sportive intergénérationnelle.**

Il s'agit de demande de cofinancement européen (FEDER) pour la réaliser d'une de loisirs et sportive intergénérationnelle.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le plan financement proposé et sollicite une subvention au titre du FEDER :

Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Aménagement d'une aire de loisirs et sportive Intergénérationnelle	74 315.00 €	FEDER	59 452.00€	80%
		Cofinanceur :		
		Autofinancement	14 863.00€	20%
Total	74 315.00€	Total	74 315.00€	100%

· **Délibération n°3 : choix de l'entreprise en charge des travaux de voirie 2025.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité l'entreprise la mieux disante, à savoir PIGNOT TP pour un montant de 56 775€ HT.

**Délibération n°4 : modification de l'annexe 2 à la convention de mise en place de services communs pour l'instruction des autorisations d'urbanisme afin d'intégrer la tarification des modification-application du droit du sol (ADS).**

Il est proposé de modifier l'annexe 2 à la convention de mise en place de services communs pour l'instruction des autorisations d'urbanisme entre la communauté d'agglomération et ses communes membres :

- ajout des dossiers DM au tableau, avec un coût de 50% du dossier initial.

Type d'acte	Cotation
PC	1
DP	0.4
PA	1.2
CUa	0.2
CUb	0.4
DIA	0.2
AT	1
AP	0.4
DM	50 %

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification de l'annexe 2 de la convention passée entre l'Agglomération et la commune concernant le service commun ADS.

**Délibération n°5 : développement de l'offre de location longue durée de vélos à assistance électrique dans les communes : modification de la convention et du règlement.**

Dans la convention, il a été modifié :

- Article 5, retrait de la mention : « Assurer les matériels lorsqu'ils sont au sein de locaux de la mairie (attestation à fournir) ; »

Dans le règlement, il a été modifié :

- Article 2, ajout : « L'ensemble des habitants de l'agglomération pourront avoir accès au service de Location Longue Durée. »
- Article 5.3, ajout : « Retard de rendu : En cas de délais dans le rendu du vélo, le locataire devra s'acquitter de 5 € par jour de retard »
- Prix Forfaitaire. Modification et mise à jour de certains prix

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau règlement et la nouvelle convention.

**Délibération n°6 : tarifs de la salle polyvalente.**

Suite à l'installation d'une pompe à chaleur à la salle polyvalente, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instaurer un tarif pour l'utilisation de la climatisation lors des locations, sous forme d'option sur demande : Option climatisation en mode froid pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, 30 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce tarif.

**Délibération n°7 : adhésion à mission complémentaire à la fiabilisation des droits en matière de retraite.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'adhérer à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des dossiers en matière de retraite par voie conventionnelle, mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Corrèze

**Délibération n°8 : création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet et relative au recrutement le cas échéant d'un agent contractuel.**

Le conseil municipal décide de la création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 d'un emploi permanent d'adjoint technique dans le grade des adjoints techniques, grade relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires.

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, compte tenu des difficultés de recrutement sur ce type de poste, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée de 3 ans. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

**VI. Information et questions diverses.**

**VII. Calendrier**

Fin de la séance à 20h30.

